

Google Analytics & Protection de la vie privée des utilisateurs

La protection de la vie privée des utilisateurs est un enjeu essentiel pour préserver un web ouvert tel que nous le connaissons. Nous sommes engagés à proposer des produits qui permettent à nos partenaires d'être en conformité avec la réglementation applicable. Concernant la possibilité de paramétrer Google Analytics de manière à être exempté de recueil de consentement et suite aux dernières communications de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) sur le sujet début mars, nous souhaitons aider nos clients et envisageons d'opérer des changements à cet effet d'ici cet été.

RESSOURCES

- Protéger vos données
- Contrôlez l'utilisation des données dans Google Analytics

Protection de la vie privée : de nouvelles attentes et réglementations pour un marketing responsable

Chez Google, nous sommes convaincus que la protection de la vie privée des utilisateurs doit passer en premier.

Notre mission est de développer des solutions innovantes qui permettent aux entreprises d'améliorer leurs performances marketing tout en protégeant la vie privée des utilisateurs. C'est un enjeu essentiel pour préserver un web ouvert, financé par la publicité.

Nous, acteurs du web et du marketing, sommes tous concernés et il est important de tous nous mettre au niveau des attentes des utilisateurs et des autorités.

Concernant le consentement, l'enjeu n'est pas tant de bénéficier ou non d'une exemption du recueil de consentement que de partir des objectifs business que vous voulez atteindre

Un outil d'analytics apporte toute sa valeur lorsqu'il va au-delà des sujets de simple mesure, par de l'enrichissement et de l'activation des données.

Google Analytics est au service des objectifs marketing de ses clients, par exemple comprendre quels sont les prospects les plus enclins à devenir clients, consolider une vision unifiée des prospects entre les environnements mobile et desktop, créer et activer des audiences en fonction de leur comportement sur votre site.

Lorsque nos clients souhaitent utiliser Google Analytics à des fins marketing, ils doivent avoir préalablement recueilli le consentement des utilisateurs, conformément aux règles de la CNIL et à notre politique de consentement.



Votre priorité en tant que marque doit donc être d'optimiser le recueil du consentement

Cela passe notamment par des A/B tests de bannières avec des protocoles d'analyse rigoureux pour de bonnes prises de décision.

Mais avant tout, il s'agit de communiquer la valeur que les utilisateurs vont retirer du partage de leurs données via leur consentement. C'est une formidable opportunité pour les entreprises de se rapprocher encore de leurs clients et prospects et de créer une relation de confiance, basée sur la transparence et le choix.

Concernant le régime de l'exemption de recueil de consentement pour les outils de mesure d'audience

Il appartient à nos clients d'évaluer la configuration de l'outil Google Analytics à la lumière de leurs setups de l'outil et des conditions définies par la CNIL.

Toutefois, nous avons pris connaissance du programme d'évaluation lancé par la CNIL concernant les solutions de mesure d'audience et de la demande de nos clients sur l'intérêt de notre participation à ce programme.

Nous avons pris le temps d'étudier les 9 critères partagés par la CNIL le 8 mars 2021 et suite à cette analyse et à la demande de nos clients, nous avons décidé de considérer notre participation à ce programme d'évaluation. Toutefois à ce stade de notre évaluation des conditions, nous considérons que pour participer à ce programme, il nous faut adapter certaines fonctionnalités du produit.

Nos équipes d'ingénieurs travaillent à ces adaptations pour qu'elles soient finalisées et disponibles dans l'outil d'ici cet été.

Nous avons conscience que le régime de l'exemption peut revêtir un caractère essentiel pour certains opérateurs, et, même si nous ne pouvons pas nous substituer à l'analyse de l'exemption, nous accompagnerons nos clients dans cette période de transition.

Afin d'accompagner nos clients dans l'amélioration de leur performance marketing, nous innovons

Google Analytics est conçu pour offrir un large éventail de capacités de mesure et d'activation, allant de la mesure d'audience simple à des usages marketing plus avancés.

Un bon exemple est l'annonce que nous avons faite de notre nouvelle version, Google Analytics qui permet de réconcilier les données utilisateurs des environnements web et applications.

L'innovation viendra aussi de nos capacités de modélisation et d'automatisation qui permettent déjà aujourd'hui de reconstituer un panorama complet des audiences, incluant une modélisation pour celles qui n'ont pas donné leur consentement.

Nous remercions nos clients de la confiance qu'ils nous accordent et renouvelons notre engagement à leur fournir les meilleurs outils permettant d'accroître leur impact marketing tout en répondant aux nouvelles attentes des utilisateurs sur la protection de leur vie privée.